

Département des Alpes de Haute Provence
Commune de LIMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 septembre 2021

N° 26/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FURET Nicolas, Maire.

Convocation du 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs, FURET Nicolas, CHABAUD Jacqueline, BRACHET Élohim, HUSMANN Suzanne, TEYSSIER Romain, FIASCHI Thomas, CHAUD JérémY

Absents : GAUBERT Laurent, BARBERIS Linda, FERNANDEZ Marie

Excusé : PICCA Caroline donne pouvoir à Nicolas FURET

Secrétaire de séance : CHABAUD Jacqueline

OBJET : Approbation de la phase 2 du projet de végétalisation de la cour d'école et désignation du maître-d'oeuvre

Rappel du contexte :

L'appel de projet « Coin de verdure pour la pluie pour les cours d'école »

Deux objectifs principaux :

- Déconnecter les eaux pluviales des réseaux et les infiltrer via un espace désimperméabilisé et végétalisé
- Développer un volet pédagogique autour du cycle de l'eau et de l'importance de l'infiltration

Il a été décidé selon la délibération n° 52/2020 en date du 08/12/2020 et la convention partenariale signée avec le Parc National du Luberon de participer à la phase 1 du projet, soit une étude pré-opérationnelle.

Monsieur le Maire, assisté de l'élue Suzanne Husmann en charge de ce dossier, présente et commente les résultats de cette étude fournie par le cabinet Ophrys-Cereg, ainsi que les résultats de la concertation menée en partenariat avec le PNL auprès de différents acteurs du privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la poursuite du projet en phase 2 sous réserve de l'obtention des financements sollicités
- **APPROUVE** un plan de financement à hauteur de 30 000 € HT, ce qui suppose une révision de l'étude financière établie par le cabinet Ophrys-Cereg d'un montant de 52 853,49 € HT
- **DÉSIGNE** Hélène DESPAGNE comme maître-d'oeuvre pour élaborer un projet global de 30 000,00 € HT, moyennant une note d'honoraires de 2 500 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au projet et à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et autres financeurs potentiels pour le montant ci-dessus énoncé à l'unanimité des membres présents (8 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

FURET Nicolas

